

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 3 octobre 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Josiane Charron, Gabriel Rousseau, Claude Joubert, François Clermont, Sylvain Bourque, Jean-Yves Pagé.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Chantal Laroche, Directrice générale par intérim.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée régulière et extraordinaire du 5 et 12 septembre 2018.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Des inspecteurs municipaux (aucun)
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
 - 6.6 Date des élections partielles
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10814 à 10866 au montant de 85036.12\$ et les prélèvements numéro 2134 à 2157 au montant de 14 035.44\$ et des salaires payés pour un montant de 12 115.96\$.
 - 7.2 En septembre des salaires payés pour le mois d'août pour un montant de 8 531.23\$ pour la bibliothèque, les élus, primes des élus et les pompiers.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Abrogation de la résolution 2018-05-117;
 - 11.2 Abrogation de la résolution 2018-05-118;
 - 11.3 Ouverture d'un compte fonds réservés – Service des Loisirs Fassett;
 - 11.4 Autorisation d'un transfert de fonds – Service des Loisirs Fassett (voir tableau);
 - 11.5 Autorisation de paiement dépenses Fête de la Famille (Voir tableau);
 - 11.6 Autorisation de transfert dépenses Fête de la Famille (Voir tableau);
 - 11.7 Certificats cadeaux Fête de la Famille – provenance budget politique familiale;
 - 11.8 Fête de la Famille – Argent en provenance de la subvention MADA reçu au 31 décembre 2017;
 - 11.9 Création du comité municipal du service des Loisirs Fassett suite à la dissolution de l'organisme Action loisirs Fassett;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- 11.10 Demande de résolution d'appui – municipalité Lac-des-Plages;
- 11.11 Autorisation formation nouveaux élus;
- 11.12 Adoption des prévisions budgétaires 2018 – Régie PIRVP;
- 11.13 Adoption de la Facture no. 1882 de Entretien ML au montant de 1055 plus taxes applicables;
- 11.14 Adoption des Factures no.29004, no.29003, no.29024, no.29002, no.28583, no.29005 et no.28582 de Les produits Municipaux (ML) au montant total de 14 059.95 plus taxes applicables;
- 11.15 Adoption de la Facture no. 1809.28 de LNA au montant de 9575\$ plus taxes applicables;
- 11.16 Résolutions des projets du plan d'intervention (FASS-18-02) pour la conformité des dossiers d'Infra-conseil;
- 11.17 Résolution de la TECQ de Fassett (FASS-18-03) pour la conformité des dossiers d'Infra-conseil;
- 11.18 Calendrier 2019 des séances du conseil;
- 11.19 Horaire pour la période des fêtes;
- 11.20 Adoption du règlement - projet de changement zonage 2018-12;
- 11.21 Demande de dérogation mineure – 3 Racicot;
- 11.22 Adoption de la facture no. 2923 de béton Petite-Nation Inc. au montant de 438 plus taxes applicables;
- 11.23 Adoption du compte de dépenses du Maire;
- 11.24 Acceptation de la programmation TECQ 2014-2018;
- 11.25 Adoption du compte de dépenses du conseiller no. 5;
- 11.26 Embauche de 3 pompiers de Montebello pour visite de prévention d'incendie dans la municipalité de Fassett;

12 Varia

13 Questions posées par les membres

14 Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h32.

2018-10-223

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-224

Approbation du procès-verbal du 5 septembre 2018.

Il est proposé par François Clermont que le procès-verbal du 5 septembre 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-225

Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2018.

Il est proposé par Claude Joubert que le procès-verbal du 12 septembre 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Des citoyens du camping s'informent de l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage et manifeste leur intérêt pour pouvoir, éventuellement, profiter du site à l'année. Toutefois, avant d'envisager cette option, une vérification du C.A. et des capacités devra être faite à ce sujet.

► **RAPPORT**

- **L'Officier municipal en urbanisme a déposé son rapport.**
- **L'inspecteur municipal (aucun)**
- **Le Directeur des incendies à déposé son rapport.**
- **Rapport du maire**
- Aucun sujet spécifique à aborder

Maintenant la municipalité à procédé au forage d'un troisième puits. La quantité d'eau est au-delà des attentes. L'analyse de cette dernière se fera dans les prochains jours et le conseil pourra ainsi en tirer les conclusions.

- **Rapports des conseillers et conseillère**
- **Jean-Yves Pagé**

Une rencontre avec le maire de Notre-Dame-de-Bonsecours aura lieu afin d'aborder différents points touchant les deux municipalités.

- **François Clermont**

Monsieur Clermont nous informe que la compilation des données obtenues des questionnaires sur la politique familiale et MADA se poursuit. Le comité de pilotage se rencontrera le 15 octobre prochain. Les recommandations au plan d'action sera présenté au conseil le 7 novembre prochain. Le comité prévoit que le document final soit déposé au conseil et aux instances concerné en début d'année 2019.

- **Josiane Charron**

Madame Charron s'occupera de l'achat de bonbons afin de souligner la fête de l'Halloween. Nous accueillerons les enfants à la bibliothèque selon les heures d'ouverture, ainsi qu'à la caserne. Bienvenue à tous!

- **Claude Joubert**

Monsieur Joubert confirmera certaines données concernant la guignolée et participera à la distribution des bonbons à la caserne.

- **Sylvain Bourque**

Aucun sujet spécifique à aborder

- **Gabriel Rousseau – Absent**

Aucun sujet spécifique à aborder

2018-10-226

Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10814 à 10866 au montant de 85036.12\$ et les prélèvements numéro 2134 à 2157 au montant de 14 035.44\$ et des salaires payés pour un montant de 12 115.96\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont et résolu ;

QUE les comptes payés par les chèques numéros 10 814 à 10 866 au montant de 85 036.12\$ \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéros 2 134 à 2 157 pour un montant 14 035.12 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Adopté à l'unanimité.

2018-10-227

En septembre des salaires payés pour le mois d'août pour un montant de 8 531.23\$ pour la bibliothèque, les élus, primes des élus et les pompiers.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu ;

QUE les salaires payés pour août 2018 au montant de 8 531.23 \$, comprenant les salaires et primes des élus, les salaires des pompiers de même que les salaires d'exploitation de la bibliothèque, soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Adopté à l'unanimité.

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

Aucun.

2018-10-228

Abrogation de la résolution 2018-05-117.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2018-05-117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron et résolu ;

QUE la résolution 2018-05-117 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-229

Abrogation de la résolution 2018-05-118.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2018-05-118;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Joubert et résolu ;

QUE la résolution 2018-05-117 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-230

Ouverture d'un compte fonds réservés – Service des Loisirs Fassett.

CONSIDÉRANT le besoin pour la municipalité de Fassett de créer un compte distinct, mais associé au compte courant la municipalité de Fassett;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à procéder à l'ouverture d'un compte épargne, dans lequel les argents disponibles pour le service des loisirs Fassett seront disponibles.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-231

Autorisation d'un transfert de fonds – Service des Loisirs Fassett

CONSIDÉRANT le tableau remis aux membres du conseil municipal, reflétant les entrées et les sorties d'argent, associées au comité loisirs Fassett;

CONSIDÉRANT que le conseil en a pris connaissance et considère le tout conforme, après une modification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à procéder au transfert de la somme convenue, du compte courant de la municipalité, soit du folio 603747, au compte du service des loisirs Fassett.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-232

Autorisation de paiement dépenses Fête de la Famille

CONSIDÉRANT le tableau remis aux membres du conseil municipal, quant aux dépenses engendrées par la fête de la Famille;

CONSIDÉRANT que ce dernier a été autorisé par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à acquitter lesdites dépenses, à même le compte courant.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-233

Autorisation de transfert dépenses Fête de la Famille

CONSIDÉRANT que les dépenses engendrées par la fête de la famille ont été acquittées par le compte courant de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il faudrait transférer lesdites sommes à partir du compte du service loisirs Fassett afin de corriger la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Joubert et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à procéder aux transferts nécessaires du compte service des loisirs Fassett, au compte courant de la municipalité #603747.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-234

Certificats cadeaux Fête de la Famille – provenance budget politique familiale.

CONSIDÉRANT que le conseil a consenti qu'une somme de 100.00\$ en provenance des argents reçues de la politique familiale et MADA soit consacrée à la fête de la Famille;

CONSIDÉRANT que cette somme fait partie du surplus cumulé disponible au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à transférer du compte courant, la somme de 100,00\$ au compte du service des loisirs Fassett.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-235

Fête de la Famille – Argent en provenance de la subvention MADA reçu au 31 décembre 2017.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de transférer un montant de 500,00\$ en provenance des argents reçues dans le cadre de la subvention de la politique familiale et MADA;

CONSIDÉRANT que cette somme fait partie des surplus cumulés au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à procéder au transfert de la somme de 500,00\$ du compte courant de la municipalité, au compte du service des loisirs Fassett;

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-236

Création du comité municipal du service des Loisirs Fassett suite à la dissolution de l'organisme Action Loisirs Fassett.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité du service des loisirs Fassett, sous la gouverne du conseil municipal, suite à la dissolution du de l'organisme Action loisirs Fassett;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le conseil nomme un nouveau comité, du service des loisirs Fassett. L'ensemble des conseillers en feront partie.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-237

Demande de résolution d'appui – municipalité Lac-des-Plages.

CONSIDÉRANT la demande reçue en provenance de la municipalité de Lac-des-Plages, résolution 2018-09-181;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués par la municipalité de Lac-des-Plages visent à sécuriser la population;

CONSIDÉRANT la réponse négative reçue par la municipalité de Lac-des-Plages, en provenance du MTQ suite à leur demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu :

QUE la municipalité de Fassett tient à se joindre à la municipalité de Lac-des-Plages, dans leur demande adressée au MTQ, afin de sécuriser leur territoire.

Adopté à l'unanimité

2018-10-238

Autorisation formation nouveaux élus.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire à une formation pour les nouveaux élus, Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a fait des approches auprès d'autres municipalités, afin de valider si ces dernières avaient également besoin de ce type de formation à l'interne;

CONSIDÉRANT que la réponse a été positive et qu'il y a lieu de tenir une formation commune, afin de réduire les coûts associés à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont et résolu ;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à planifier et organiser une séance de formation à cet effet. Le conseil autorise également la directrice générale par intérim à utiliser la salle communautaire afin d'accueillir les participants à ladite formation. Le conseil consent au partage de la dépense avec les autres municipalités y participant.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-239

Adoption des prévisions budgétaires 2018 – Régie PIRVP.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 603 du Code Municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour l'adoption avant le 1^{er} octobre;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2019 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale`;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron et résolu ;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Fassett adoptent les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec. La directrice générale par intérim soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-240

Adoption de la Facture no. 1882 de Entretien ML au montant de 1 055\$ plus taxes applicables.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT la facture no. 1882 de Entretien ML au montant de 1 055\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'elle est conforme aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Joubert et résolu ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice municipale à acquitter la facture d'Entretien ML au montant de 1 055\$ plus taxes applicables.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-241

Adoption des Factures no.28582, no.28583, no.29002, no.29003, no.29004, no.29005 et 29024 de Les produits Municipaux (ML) au montant total de 14 059.95\$ plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT les factures de Produits municipaux ML énumérées ci-haut;

CONSIDÉRANT que ces dernières sont conformes aux achats effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à acquitter les factures ci-haut mentionnées, au montant de 14 059.95\$ plus taxes applicables.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-242

Adoption de la Facture no. 1809-28 de LNA au montant de 9 575\$ plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT la facture de LNA numéro 1809-28 au montant de 9 575.00\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que celle-ci peut être présentée lors de la programmation de la TECQ 2014-2018 pour compensation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu ;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à acquitter la facture 1809-28 au montant 9 575\$ plus taxes applicables. De plus, le conseil autorise la directrice générale à présenter celle-ci lors de la programmation de la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-243

Résolutions des projets de plan d'intervention (FASS-18-02) pour la conformité des dossiers de Infra-Conseil.

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu en provenance de la firme Infra-Conseils portant le numéro FASS-18-02;

CONSIDÉRANT que cette dernière correspond aux besoins et attentes de la municipalité de Fassett, dans le but d'élaborer un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont et résolu ;

QUE le conseil municipal confirme l'acceptation de l'offre de service de la firme Infra-conseils référence FASS-18-02.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-244

Résolution de la TECQ de Fassett (FASS-18-03) pour la conformité des dossiers de Infra-Conseil.

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Infra-conseils référence FASS-18-03;

CONSIDÉRANT que celle-ci permet à la firme Infra-conseil d'effectuer l'encadrement nécessaire à la réalisation de la programmation de la TECQ 2014-2018, que ce soit pour l'analyse des données, que de procéder à la programmation dans le système informatique de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau et résolu ;

QUE le conseil accepte l'offre de service FASS-18-03 de la firme Infra-conseils et ainsi profiter de leur service lors planification et de la programmation de la TECQ 2014-2018;

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-245

Calendrier 2019 des séances du conseil.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron et résolu ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

QUE le conseil désire retenir les dates de la prochaine année concernant les réunions du conseil 2019, dont voici les détails :

Janvier	mercredi le 16 janvier 19h30
Février	mercredi le 6 février 19h30
Mars	mercredi le 6 mars 19h30
Avril	mercredi le 3 avril 19h30
Mai	mercredi le 8 mai 19h30
Juin	mercredi le 5 juin 19h30
Juillet	mercredi le 3 juillet 19h30
Août	mercredi le 7 août 19h30
Septembre	mercredi le 4 septembre 19h30
Octobre	mercredi le 2 octobre 19h30
Novembre	mercredi le 6 novembre 19h30
Décembre	mercredi le 4 décembre 19h30

Ces dernières auront lieu au 19 rue Gendron, municipalité de Fassett.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-246

Horaires pour la période des fêtes.

CONSIDÉRANT qu'il faut se prononcer sur l'horaire des fêtes 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Joubert et résolu ;

QUE le conseil municipal désire aviser ses employés ainsi que la population que les bureaux municipaux seront fermés du 24 décembre au 4 janvier inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-247

Adoption du règlement – projet de changement au zonage 2018-12.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 4 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le deuxième projet de règlement a été adopté le 5 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau et résolu ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement de zonage modifiant le règlement 2018-02

Adopté à l'unanimité.

2018-10-248

Demande de dérogation mineure – 3 Racicot.

- CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure avec les documents requis fût déposé par le propriétaire au 3, rue Racicot, sur le lot 5 362 505 au cadastre du Québec afin de permettre l'agrandissement d'un garage dont la superficie totale est supérieure à la norme prescrite au règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT** que le garage, après cet agrandissement, sera d'une superficie totale de 69,3 mètres carrés, alors que selon le règlement de zonage no. 2008-12, à l'article 9.2 k) 2, la superficie maximale autorisée pour un tel garage est 55 mètres carrés, donc une dérogation de 14,3 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT** que le demandeur a soumis des motifs suffisants concernant ses besoins en espace dans ce garage;
- CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, cette demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu ;

QUE le conseil municipal autorise cette demande de dérogation mineure aux conditions suivantes;

- Que le garage soit strictement utilisé à des fins accessoires résidentielles;
- Que les activités tenues dans ce garage respecte tous règlements municipaux dont celui concernant les nuisances relatives au bruit;
- Que les dispositions portant sur l'entreposage à des fins accessoires et complémentaires prescrites au règlement de zonage soient respectées;
- Que les normes environnementales liées aux activités projetées dans ce garage soient respectées;

Adoptée à l'unanimité

2018-10-249

Adoption de la Facture no. 2923 de béton Petite- Nation inc. au montant de 438\$ plus taxes applicables.

- CONSIDÉRANT** la facture reçue de Béton Petite-Nation, au montant de 438\$ plus taxes applicables;
- CONSIDÉRANT** qu'elle est conforme aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont et résolu ;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à acquitter la facture 2923 de Béton Petite Nation au montant de 438 \$ plus taxes applicables.

La directrice générale par intérim émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-250

Adoption du compte de dépenses du Maire.

CONSIDÉRANT le compte de dépenses présenté par monsieur le maire Éric Trépanier et dont une copie a été déposée au conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Joubert et résolu ;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à rembourser le maire, Éric Trépanier, selon le compte déposé, soit le compte numéro 2018-10, et valider lors de ce conseil.

La directrice générale par intérim émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-251

Acceptation de la programmation TECQ 2014-2018.

CONSIDÉRANT la municipalité de Fassett a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT la municipalité de Fassett doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron et résolu ;

QUE la municipalité de Fassett s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Fassett s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité de Fassett approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et présentée par la

Province de Québec
Municipalité de Fassett

firme de Infra-conseils, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité de Fassett s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la municipalité de Fassett s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité de Fassett atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-252

Adoption du compte de dépenses du conseiller no. 5.

CONSIDÉRANT le compte de dépenses présenté par monsieur le conseiller François Clermont et dont une copie a été déposée au conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu ;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à rembourser le conseiller François Clermont, selon le compte déposé, soit le compte numéro 2018-10, et valider lors de ce conseil.

La directrice générale par intérim émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-253

Embauche de 3 pompiers de Montebello pour visite de prévention d'incendie dans la municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de la municipalité de Fassett ce doit de faire des visites de prévention d'incendie;

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de la municipalité de Fassett manque de personnel pour effectuer des visites de prévention d'incendie;

CONSIDÉRANT que 3 pompiers de la municipalité de Montebello sont disponibles pour effectuer des visites de prévention d'incendie pour la municipalité de Fassett;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu ;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à procéder à l'embauche de 3 pompiers de la municipalité de Montebello pour effectuer les visites de prévention d'incendie du territoire desservi par la municipalité de Fassett.

La directrice générale par intérim émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

► **VARIA**

Période de questions

Aucune question.

2018-10-254

Levée de l'assemblée

20h07 Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Éric Trépanier
Président d'assemblée

Chantal Laroche
Directrice générale, par intérim